



## TRANSVERSALITÉ DES SERVICES COMMUNAUX



### LA CHAÎNE DE PILOTAGE, TRANSVERSALITÉ

Le pilotage du projet municipal en matière de qualité de vie est largement concerté entre les techniciens et les élus, ces derniers se réservant le choix de la ligne directrice et les arbitrages. Les compétences en matière d'ingénierie et de pilotage des agents recrutés, mais aussi leur expérience, leur connaissance du terrain et leur créativité deviennent dès lors décisifs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet.

Les services communaux sont coordonnés dans une arborescence à la tête de laquelle siège le directeur général des services. Des commissions thématiques réunissent, à des fréquences régulières, élus et techniciens pour veiller respectivement à l'application des prérogatives de la collectivité. Le fleurissement est la motivation de l'une de ces commissions. Elle regroupe, par défaut, le maire, l'adjointe référente à l'environnement, le conseiller délégué à la citadelle et au jardin pour la Paix, le directeur

général des services, celui des services techniques, la référente des espaces verts ; peuvent y être associés d'autres élus, les représentants d'autres services dont notamment celui de la citadelle et du jardin pour la Paix, ou d'autres techniciens.

### LES SERVICES TECHNIQUES ET CELUI DES ESPACES VERTS

Le service des espaces verts de la ville de Bitche dépend de la direction des services techniques. Le directeur des services techniques est assisté, dans l'encadrement des équipes, d'un coordinateur et d'une référente en charge des espaces verts.

L'effectif propre aux espaces verts, entre 2023 et 2025, est passé de 5 à 7 agents auxquels s'ajoute un apprenti ; tous sont désormais à temps plein. Le total cumulé des dépenses d'investissement et de fonctionnement en matière d'espaces verts s'élève à 373 278,65 € pour 2024.

Les équipes des espaces verts se

répartissent en binômes avec des compétences variées. Deux de ces binômes sont dédiés à l'entretien général (abattage, élagage, fauchage, débroussaillage) et deux autres sont en charge du fleurissement et des massifs (plantation, semis, taille, désherbage). Ces deux dernières sont également en charge du suivi de la serre et de la création des massifs.

Les équipes des espaces verts peuvent être complétées par la main d'œuvre, les compétences et les moyens du reste des services techniques (sept agents à temps plein et deux emplois à temps partiel dont électriciens, mécaniciens, agents de propreté, plombiers, peintres, menuisiers...).

Soucieux de la formation des générations futures, les services techniques accueillent, annuellement, une vingtaine de stagiaires pour partie affectés aux espaces verts. Le Centre d'Aide par le Travail (CAT) délègue, à raison de 3-4 jours par semaine, une équipe de six personnes environ pour participer à l'entretien des espaces verts et à la propreté générale de la ville.



©Tania Eberhardt

## VÉGÉTALISATION GLACIS DE LA MAIRIE

### DOMAINES D'INTERVENTION DU SERVICE DES ESPACES VERTS

Le service des espaces verts a pour mission première de mettre en œuvre les orientations en termes de valorisation du patrimoine naturel, de végétalisation et de fleurissement de la ville.

Le service des espaces verts tient à sa charge 308 points d'intervention dont 151 bacs, jardinières, suspensions ou potées et 157 massifs de pleine terre. Ces derniers sont répartis entre 46 espaces cumulant 115 hectares d'espaces verts à traiter (incluant donc les pelouses et espaces naturels). Les parcs et jardins en représentent, à eux seuls, 5,9 hectares de surface.

Les ateliers municipaux sont dotés de serres de 852 m<sup>2</sup> pour la culture de plants et la conservation d'espèces végétales non endogènes en hiver.

Toutefois, d'autres missions demeurent externalisées comme la scarification, l'aération et le regarnissage des pelouses, le fauchage des parties enherbées de la citadelle et l'entretien du cimetière. Ces missions ponctuelles sont l'objet d'un marché à bons de commande auprès d'un prestataire désigné.

### LES ÉVOLUTIONS

Depuis 2023, une mutualisation accrue des ressources humaines et techniques a été amorcée entre les espaces verts de la ville et ceux du golf municipal ainsi que les services techniques plus généralement.

En termes de qualification des agents, ceux-ci sont recrutés en considération de leur profil et de leur expérience. Un agent qualifié dans la gestion du patrimoine arboré a dernièrement intégré les effectifs. Pour cultiver leurs connaissances et les intéresser à l'évolution des pratiques, les agents sont orientés librement vers les cycles de formations proposés par les instituts partenaires (CNFPT, CNVVF...)

### LE SERVICE COMMUNAL DE LA CITADELLE ET DU JARDIN POUR LA PAIX

La citadelle et le jardin pour la Paix sont regroupés au sein d'un même service communal. Une transversalité s'opère naturellement entre les services communaux quant au croisement des enjeux environnementaux, patrimoniaux, mémoriels et touristiques

que ces sites remarquables soulèvent.

Une étroite collaboration entre ce service, les services techniques et notamment celui des espaces verts, mais aussi le service animation permet une grande complémentarité des moyens déployés. Les compétences propres à chaque service en matière de conduite de projets, de développement touristique (accueil du public, médiation), d'aménagement paysager, de médiation et de communication. Les sujets traités sont vastes :

- Le traitement paysager du jardin pour la Paix, la création des jardins thématiques et l'entretien permanent des massifs : le jardin est une vitrine du projet communal en matière de fleurissement, que ce soit auprès des habitants ou auprès des visiteurs de la citadelle ;
- assurer l'entretien pérenne de la citadelle (fauchage, désherbage ou débroussaillage assurés de façon raisonnée et régulière en régie), même quand il est nécessaire d'avoir recours à des prestataires extérieurs (travaux sur corde et notamment coupe des rejets et élimination mécanique des mousses sur les murs de

la fortification assurés par des voltigeurs, curage des fossés secs, entretien du glacis) ;

- la mise en œuvre de la communication, les stratégies de commercialisation ;
- le programme des événements, la portée pédagogique des actions à destination des habitants, des enfants... (participation aux Rendez-vous aux jardins, visites pédagogiques du jardin, déploiement d'un parcours de sensibilisation à la conservation du glacis de la citadelle...).

Le service d'exploitation de la citadelle et du jardin pour la Paix mobilise des crédits cumulés entre investissements et fonctionnement à hauteur de 880 000 €. Les ressources humaines propres à ce service sont de 7,75 équivalents temps-plein dont le chef de service, un agent technique mutualisé avec les services techniques, deux assistants administratifs et quatre agents d'accueil.





ALIGNEMENT DE TILLEULS À LA CITADELLE



## LES PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS TERRITORIALES ET ACTEURS LOCAUX



Plusieurs sites sur notre ban communal sont classés Znieff, **réseau Natura 2000**, espaces naturels sensibles. La commune est ainsi liée aux différents organismes de conservation de ces espaces.

Forte d'un important patrimoine forestier, la commune de Bitche travaille sous gestion soumise de l'**Office national des forêts (ONF)**. Ce partenariat vise à assurer une gestion durable des espaces naturels, tout en préservant l'intérêt de la collectivité.

Le **Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN)** intervient à plusieurs niveaux. Dans le cadre du programme INTERREG espèces animales en danger, une étude a été menée pour préserver les chauves-souris anthropophiles. Ainsi, dans la continuité d'un inventaire réalisé sur plusieurs années, a été mise en évidence la nécessité d'aménager des lieux propices à leur préservation. Le

clocher de l'église Sainte-Catherine a été aménagé, en 2024, afin de favoriser le développement des chauves-souris. Depuis de nombreuses années, le service des espaces verts collecte le guano de chauve-souris afin de le valoriser en tant qu'engrais.

La tourbière de l'étang de Hasselfurth est une ancienne réserve volontaire, aujourd'hui intégrée au projet d'extension des zones protégées des rochers et tourbières du pays de Bitche suivi par le PNRVN. D'une surface d'origine de 7 hectares, elle a été étendue aujourd'hui sur 12 hectares.

Le **Conservatoire des espaces naturels (CEN)** gère deux pelouses sableuses avec la présence d'espèces menacées bénéficiant d'un statut de protection. Un plan de gestion a été mis en place sur la période de 2018 à 2028, un suivi régulier des sites est assuré par le CEN.

Le **Conseil d'architecture, et d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** nous a accompagné afin de réaliser une projection de l'aménagement de la rue Trumelet Faber. La finalité est de ralentir la vitesse des véhicules et, dans un même temps, d'inclure une végétalisation durable et cohérente.

La **communauté de communes du Pays de Bitche** centralise la collecte sélective des déchets et est dotée de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).





# DES OUTILS, DES MÉTHODES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

PLANIFICATION : UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE  
CRÉATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARBORÉ





## PLANIFICATION : UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Si le développement durable en a toujours constitué un axe directeur et qu'elles étaient traitées de façon optimisée à l'échelle de la ville, la gestion des espaces verts et les pratiques que celle-ci comprend (pertinence et nombre de points d'intervention, choix des essences, choix et fréquences des modes d'entretien, aménagements publics, événements...) n'étaient pas encore consignées dans une même feuille de route.

La rédaction du plan de gestion différenciée permet une vision globale des enjeux environnementaux (changement climatique, érosion de la biodiversité, préservation des ressources) et économiques (complémentarité des moyens mis en œuvre pour l'entretien, embellissement et attractivité de la ville) mais aussi culturels et sociaux (embellissement urbain, sensibilisation du public, événementiel...). La vision transversale

qu'offre ce document facilite la compatibilité des moyens mis en œuvre en faveur de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des ressources, de la prise en compte du changement climatique et de la sensibilisation du public.

Notre plan de gestion différenciée distingue quatre niveaux d'intervention entre lesquels sont réparties des zones matérialisées et cartographiées :

- les espaces à entretien intensif ;
- les espaces à entretien intermédiaire ;
- les espaces à entretien réduit ;
- les espaces naturels à entretien ponctuel.

Appuyée sur une analyse de nos pratiques et une optimisation de nos moyens (humains, matériels), cette classification des espaces

prend également en compte leur accessibilité au public. Par exemple, les espaces à entretien intensif sont ceux les plus exposés à la vue des habitants et des visiteurs ; ils font l'objet d'un soin particulier aussi bien au niveau de l'élaboration que de l'entretien et de la propreté.

Nos investissements sont planifiés en fonction de notre plan de gestion différenciée (acquisition d'une faucheuse autoportée, d'une balayeuse de voirie...) afin d'en optimiser les amortissements.

Le plan de gestion différenciée intègre bien sûr le patrimoine arboré de la commune.





## CRÉATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARBORÉ



Afin de préserver et valoriser le patrimoine arboré, le service des espaces verts a entrepris, en 2023, un vaste récolement de l'inventaire des arbres dignes d'intérêt et relevant de la propriété communale. Le domaine forestier, en gestion soumise, se trouve sous la responsabilité de l'Office national des forêts (ONF). Les critères de prise en compte des sujets sont les suivants : leur taille, leur localisation, la criticité de leur état sanitaire et le degré d'urgence d'une intervention. Certains arbres ont été regroupés en séries aux titres d'arbres d'alignement comme, par exemple, les tilleuls situés historiquement sur le chemin couvert de la citadelle.

Suite à cet inventaire, une planification de travaux a été réalisée. Plusieurs actions ont été mises en œuvre comme des tailles sanitaires ou d'éclaircissement. Certains sujets, notamment au parc du Stadtweiher,

peuvent, grâce à la maîtrise de la végétation environnante, à nouveau s'épanouir.

La reconsidération de cet héritage exceptionnel, nous a naturellement conduits à l'élaboration d'un parcours de découverte et de sensibilisation au patrimoine arboré. En plus de présenter la diversité et les particularités des essences en présence, ce parcours recueille de singulières anecdotes quant à l'origine des arbres et à des moments d'histoire auxquels ceux-ci ont pris part. La réalisation de ce parcours s'est faite en collaboration avec la Micro-Folie de Bitche.





# DES PRATIQUES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

VERS UNE VÉGÉTALISATION PLUS PÉRENNE ET  
DIVERSIFIÉE

PERTINENCE DES LIEUX DE PLANTATION

ENTRETIEN DES ESPACES

L'EAU, UN BIEN PRÉCIEUX

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE





## VERS UNE VÉGÉTALISATION PLUS PÉRENNE ET DIVERSIFIÉE

Depuis 2023, le service des espaces verts entame une transition vers un fleurissement plus adapté. Essentiellement composés d'annuelles jusqu' alors, nos essences se diversifient. Les nouvelles créations sont, toutes, enrichies de vivaces ou d'arbustes, ceux-ci étant choisis en fonction du sol et de l'exposition. Cette démarche tend vers un fleurissement durable, adapté au changement climatique et respectueux des ressources.

Les massifs du centre-ville restent composés, en grande partie, d'annuelles. Néanmoins, celles-ci sont mariées aux vivaces et arbustes afin de structurer nos massifs entre le printemps et l'automne. Chaque année, un renforcement des vivaces est planifié afin de réduire le nombre d'annuelles. Ces dernières sont, pour partie, semées et cultivées dans la serre communale ; une autre partie est achetée auprès de producteurs locaux.

Le fleurissement printanier est composé essentiellement de bulbes plantés à l'automne. Les bulbes, facilement naturalisables, sont privilégiés, à l'instar des narcisses et des ails. Les tulipes, fritillaires, scilles et leucojum ne sont pas en reste. Ils permettent de varier nos couleurs mais également d'offrir un fleurissement régulier jusqu'au mois de juin.

Les bulbes d'été sont tout autant mis à l'honneur avec leurs cortèges de dahlias, iris, crocosmia ou cannas. Ils sont forcés en serre avant d'être plantés au mois de mai. Ils sont réutilisés chaque année, avec un complément, afin de renouveler, en partie, ceux qui n'ont pas survécu à l'hiver ou qui perdent en éclat.

Monotone et trop discrète, la strate arbustive et grimpante a été renforcée et surtout diversifiée afin de perdurer aussi en hiver et de constituer un refuge permanent pour la biodiversité. En relais des vivaces, les arbustes permettent également d'offrir un

fleurissement évolutif sur une grande partie de l'année : bienvenue aux hamamélis, callicarpes ou mahonias.

Nous avons, enfin, choisi d'intégrer des plantes à baies comme les groseilliers, cassis ou myrtilliers à fruits arborescents. Six variétés de plantes grimpantes sont utilisées dans le fleurissement de la place de la Légion d'honneur.

Un petit clin d'œil à notre histoire locale a été adressé avec la plantation du rosier *Général de Vaalgrenant*, le rosier de la ligne Maginot.





ANCIENNE GARE FERROVIAIRE



## PERTINENCE DES LIEUX DE PLANTATION



Un effort important est mené afin de réduire la plantation hors sol. Certains pots sont remplacés par des plantations en pleine terre lorsque cela est possible. Le réaménagement de la rue Trumelet-Faber ainsi que la phase 2 de la requalification du centre-bourg verront la création de massifs en remplacement des bacs.

Une démarche globale de réflexion est menée lors de la conception de nos espaces. Moins tape-à-l'œil et plus réfléchies dans la durée, les créations sont motivées par les engagements de la commune en termes de développement durable, ceux-ci ayant été réaffirmés à l'occasion de la requalification du centre-bourg (place de la Légion d'honneur, rue Général de Gaulle, rue Maréchal Foch, amorce de la rue des Tilleuls, prolongements des travaux programmés vers les amorces des rues de Sarreguemines et Colonel Teyssier).

L'aménagement du talus de la mairie, dans le prolongement de la place de la Légion d'honneur, est partiellement

composé de lierre, en raison de ses propriétés allélopathiques et de son fleurissement tardif et bénéfique aux abeilles.

L'aménagement paysager du centre-bourg est pensé en fonction

de son contexte, avec une végétation inscrite dans la durée, en cohérence avec les moyens à disposition et l'exploitation des sites (modularité avec des bacs, végétation basse en fonction des infrastructures routières...).



© Armandine Rat



## ENTRETIEN DES ESPACES

En fonction des zones caractérisées dans le plan de gestion différenciée, les tontes ne sont plus systématiques. Certaines zones font l'objet de tontes hebdomadaires, d'autres de fauches tardives et plus ponctuelles. Sur les talus aux bords des routes, une bande de propreté est maintenue pour des raisons de sécurité. Les conditions climatiques saisonnières ou ponctuelles sont des facteurs nécessitant des adaptations permanentes. Lors de fortes chaleurs, par exemple, les hauteurs de coupe sont remontées afin de préserver les gazons. La collectivité a fait l'acquisition d'une débroussailleuse autoportée afin d'entretenir des zones qui étaient précédemment sous-traitées à une entreprise.

Les travaux de désherbage de voirie sont réalisés à l'aide d'un désherbeur thermique ou de façon manuelle. L'accumulation de la matière organique est contrée par le passage régulier d'une balayeuse de voirie, empêchant la prolifération de l'adventice.

La propreté est un axe de travail prioritaire. Deux équipes sont chargées de cette tâche tous les matins des jours ouvrés, sur des secteurs dédiés.

### TRAITEMENT DES DÉCHETS, PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La filière de traitement et de valorisation des déchets ménagers dont dépend la commune de Bitche est le Sydeme. Celui-ci prend également en charge les déchets produits par les services communaux. Des bacs de tri sélectif sont mis à leur disposition, tout comme les bornes de dépôt de rebuts de nature spécifique tels que le verre ou le papier. Les déchets verts sont, quant à eux, évacués vers la plateforme de compostage du Sydeme, à Sarreguemines, afin d'être valorisés. Lors des travaux de taille ou d'abattage, nos services disposent d'un broyeur afin de valoriser le bois raméal fragmenté (BRF). Il est notamment utilisé pour pailler les massifs de vivaces.

Il a été pris contact avec la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON), pour un projet de plateforme de compostage attenante aux ateliers municipaux.

